



FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE A L'ACQUISITION D'UN VELO À ASSISTANCE ELECTRIQUE OU VÉLO CARGO

Pour favoriser la pratique du vélo comme mode de déplacement, Saint-Brieuc Armor Agglomération instaure un dispositif d'aide à l'acquisition de vélo à assistance électrique (VAE) et de vélo cargo. Ce dispositif est réservé aux seuls résidents des 32 communes de Saint-Brieuc Armor Agglomération, qui n'ont pas bénéficié d'un dispositif d'aide similaire les années précédentes.

Ce dispositif permet de financer 25 % du coût d'acquisition d'un VAE ou d'un vélo cargo neuf, dans la limite de 150€.

LE DEMANDEUR

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Téléphone :

Adresse Mail :

Date :

Signature

LISTE DES PIECES A FOURNIR

- Le présent formulaire de demande de subvention dûment complété
- L'attestation sur l'honneur (au verso de ce formulaire) engageant à ne percevoir qu'une seule aide par foyer et à ne pas revendre ou céder le VAE ou le vélo cargo dans les 3 ans sous peine de remboursement à Saint-Brieuc Armor Agglomération de cette aide.
- La convention d'attribution datée et signée en 2 exemplaires
- La copie de la facture d'achat du VAE ou du vélo cargo (postérieure au 1^{er} janvier 2023)
- La copie du certificat d'homologation NF EN 15194 du VAE si l'achat concerne un VAE
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

Merci de ne pas agraffer les documents.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné,, certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés dans ce dossier, ainsi que la sincérité des pièces jointes. Toute fausse déclaration entraînera la nullité de la demande et la restitution de l'aide à l'acquisition.

Je m'engage sur l'honneur à :

- ne percevoir qu'une seule aide par foyer de la part de Saint-Brieuc Armor Agglomération concernant l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ou d'un vélo cargo
- ne pas revendre ou céder ledit vélo dans les trois ans sous peine de restituer l'aide perçue
- répondre à un questionnaire mobilité en ligne ou par courrier dans l'année suivant le versement de l'aide

Fait à

Le

Signature

Dossier complet à retourner par voie postale, à déposer à l'accueil ou dans la boîte aux lettres à l'adresse suivante :

Saint-Brieuc Armor Agglomération – Service Déplacements – 5, rue du 71ème régiment d'Infanterie – 22000 SAINT-BRIEUC

Renseignements :

Tél : 02 96 77 20 29

Ou sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération

Information : Procédure de paiement selon les règles de la comptabilité publique : le délai de versement est estimé à 2 mois.

Attention : Tout dossier incomplet vous sera retourné.

Les dossiers sont gérés dans l'ordre d'arrivée, dans la limite des fonds annuels disponibles.